

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 3 FÉVRIER 2025, À 20 h,
À LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire,
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Monsieur Éric Gallant	Conseiller # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Madame Noëline Gallant	Conseillère # 6

Absente :

Madame Nathalie Troquet-Marsh Conseillère # 5

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h03.

RÉSOLUTION N°019-02-2025
ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

- 1. Moment de réflexion;*
- 2. Vérification des présences;*
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 janvier 2025;*
- 5. Déboursés;*
- 6. Approbation de l'état des personnes endettées envers la municipalité;*
- 7. Les Loisirs d'Aguanish / Demande de commandite;*

8. Association Chasse et Pêche d'Aguanish / Demande de remboursement de taxes, an 11;
 9. Compte-rendu 2024 en urbanisme;
 10. Élus municipaux – Indexation des salaires et allocations pour l'année 2025;
 11. Office municipal d'habitation d'Aguanish (OMH) – Budget 2025;
 12. Rapport sur les travaux de gestion du combustible 2022-2023-2024 (SOPFEU);
 13. Réseau biblio de la Côte-Nord – Demande de soutien financier;
 14. Réseau biblio de la Côte-Nord – Responsable;
 15. Suivi des affaires courantes;
 16. Correspondance;
 17. Affaires nouvelles;
 - A) Abolition des nouvelles mesures visant à réduire le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) en Côte-Nord
 18. Période de questions;
 19. Clôture de la séance.
-
-

RÉSOLUTION N°020-02-2025
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 13 JANVIER
2025 : ADOPTION

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 13 janvier 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours ouvrables avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le procès-verbal de la séance du conseil du 13 janvier 2025, soit et par la présente, adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N°021-02-2025
DÉBOURSÉS : ADOPTION

Après avoir pris connaissance des déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 68 554.68\$ en date du 31 janvier 2025 tel que déposé.

RÉSOLUTION N°022-02-2025
APPROBATION DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES
ENVERS LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité approuve l'état préparé par la greffière-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la corporation, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q.v. C-27.1).

RÉSOLUTION N°023-02-2025
LES LOISIRS D'AGUANISH – DEMANDE DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité fasse un don de 250\$ au Comité des loisirs d'Aguanish pour leur 57^e Carnaval d'hiver.

RÉSOLUTION N°024-02-2025
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE D'AGUANISH / DEMANDE DE
REMBOURSEMENT DE TAXES, AN 11 : ACCEPTER

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité accorde le crédit de taxes à l'Association Chasse et Pêche d'Aguanish pour l'année 2024 au coût de 247.94\$, comme convenu dans la résolution # 049-04-2014.

*** Monsieur Romuald Gallant, conseiller # 4 et madame Noëlline Gallant, conseillère # 6, déclarent un conflit d'intérêts. Ils n'ont participé à aucune délibération dans ce dossier et ils se sont retirés de la séance du conseil municipal sur ce point.

Le quorum est toujours constaté.

COMPTE-RENDU 2024 EN URBANISME

Madame Marlène Blais, directrice générale, dépose aux membres du conseil le compte-rendu 2024 en urbanisme de madame Marina Boudreau, inspectrice en bâtiment et environnement.

**RÉSOLUTION N°025-02-2025
ÉLUS MUNICIPAUX – INDEXATION DES SALAIRES ET
ALLOCATIONS POUR L'ANNÉE 2025**

Attendu que la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001) détermine le pouvoir du conseil municipal en matière de fixation de la rémunération des élus;

Attendu que le règlement no R-2022-04 relatif au traitement des élus.es municipaux définit que la rémunération payable aux membres du conseil doit être fixée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice du produit à la consommation (IPC) publié par Statistiques Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente;

Attendu que le gouvernement du Québec a publié, dans la Gazette officielle du 28 décembre 2024 l'avis d'indexation de l'allocation de dépenses des élues et élus municipaux pour l'année 2025 et que celle-ci s'élève à 4.49%;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité autorise l'administration municipale à majorer le salaire des élus.es municipaux d'Aguanish;

Que, comme prévu dans la loi, l'allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération.

**RÉSOLUTION N°026-02-2025
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AGUANISH (OMH) –
BUDGET 2025**

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que le conseil municipal accepte le budget 2025 de l'OMH tel que présenté dans le document de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE
2022-2023-2024 (SOPFEU)**

Madame Marlène Blais, directrice générale, dépose aux membres du conseil le rapport émis par la SOPFEU à la suite des travaux visant à diminuer le risque associé aux incendies de végétation.

RÉSOLUTION N°027-02-2025
RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

*Que la municipalité octroie la somme de 250\$ au Réseau biblio de la Côte-Nord pour organiser la 4^e édition des **Prix Reconnaissance**. Des distinctions seront remises dans six catégories, soit : Accueil, Animation, Innovation, Implication, Marketing et Aménagement (nouveau). Toutes les bibliothèques des municipalités affiliées au réseau sont automatiquement éligibles à un prix.*

RÉSOLUTION N°028-02-2025
RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD - RESPONSABLE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal nomme madame Fanny Lachambre, agente de développement municipal, responsable de la bibliothèque municipale d'Aganish affiliée au CRSBP de la Côte-Nord.

SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER

Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi des dossiers suivants :

- Résumé des travaux publics*
 - Tour cellulaire (suivi)*
-
-

CORRESPONDANCES

Aucune correspondance

AFFAIRES NOUVELLES

A) RÉSOLUTION N°029-02-2025
ABOLITION DES NOUVELLES MESURES VISANT À RÉDUIRE LE RECOURS AU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET) EN CÔTE-NORD

Considérant que les gouvernements québécois et canadien ont annoncé de nouvelles mesures visant à réduire le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) par les entreprises;

Considérant que ces mesures sont excessivement préjudiciables pour un très grand nombre de services, de commerces et d'industries nord-côtiers;

Considérant que la Côte-Nord est la seule région où la population n'a pas augmenté entre 2022 et 2023, ce qui accentue la difficulté à combler les emplois;

Considérant qu'au prorata, la Côte-Nord est parmi les régions qui recourent le plus à la main-d'œuvre indépendante dans le réseau de la santé et des services sociaux;

Considérant la structure économique tant du secteur des pêches, de l'agriculture que du tourisme, où le travail saisonnier nécessite particulièrement le recours aux travailleurs étrangers temporaires (TET);

Considérant qu'en Côte-Nord, pratiquement tous les secteurs d'activités économiques embauchent des TET et des immigrants permanents;

Considérant que les mesures annoncées mettent une pression extrême sur l'économie régionale, occasionnant la réduction des services et même l'arrêt complet d'activités dans des domaines aussi essentiels que l'alimentation;

Considérant que les nouvelles mesures préconisées engendrent des difficultés, voire l'incapacité à trouver de la main-d'œuvre locale pour combler les postes occupés par les TET;

Considérant qu'il est essentiel que demeurent en vigueur les exceptions accordées pour les emplois du secteur de l'agriculture, de la transformation des aliments et des produits marins, ainsi que pour les emplois dans les domaines de la construction et de la santé;

Considérant qu'il est essentiel d'élargir les exceptions du programme, notamment au secteur d'activités touristique;

Considérant que le PTET permet de donner accès à un grand nombre de travailleurs qualifiés et disponibles;

Considérant que les particularités régionales doivent être prises en compte;

Considérant que le PTET est garant de la vitalité des régions, de la compétitivité des entreprises, de la rétention des investissements et de l'attractivité de la Côte-Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller

*APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité demande aux gouvernements provincial et fédéral de considérer la Côte-Nord comme une région d'exception ne devant pas être soumise aux nouvelles modifications du Programme des travailleurs étrangers temporaires, et ce, afin de maintenir l'économie régionale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION N°030-02-2025 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE la séance du conseil soit levée à 20h15.

*Monika Déraps
Greffière-trésorière*

*Léonard Labrie
Maire*